

## Reconstruction et modernisation de la déchèterie de la Vaunage à Caveirac

### Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole



Auteur :

Direction des Déchets

3, Rue du Colisée

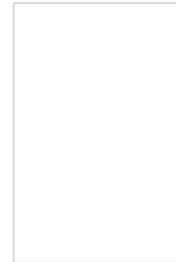
30945 Nîmes

[Voir le site internet](#)

Adrien Bastides

[adrien.bastides@nimes-metropole.fr](mailto:adrien.bastides@nimes-metropole.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



### CONTEXTE



Nîmes Métropole a élaboré un Schéma Directeur Territorial portant sur l'ensemble du parc de déchèteries de Nîmes Métropole, qui vise à mettre aux normes l'ensemble des déchèteries, voire déplacer certaines d'entre elles, situées parfois sur ces parcelles exiguës, afin d'offrir aux usagers des filières étoffées et des conditions d'accueil optimales.

La première opération fut la reconstruction et la modernisation de la déchèterie de La Vaunage, située à Caveirac (30820) : après les travaux réalisés majoritairement en 2017, la nouvelle déchèterie a ouvert ses portes le 22 janvier 2018.

Ces travaux ont bénéficié d'un soutien financier de l'ADEME.

### OBJECTIFS ET RESULTATS

#### Objectifs généraux

- Mettre aux normes une déchèterie intercommunale (regroupant les usagers de 5 communes : Caveirac, Clarensac, Langlade, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, soit 12 102 habitants).
- Optimiser l'utilisation de l'espace d'une grande parcelle (12000 m<sup>2</sup> environ) :
  - créer une plateforme déchets verts aux normes, ...
  - tout en offrant aux usagers, en toute sécurité de dépose, la totalité des filières disponibles dans le cadre de la délégation de la compétence Traitement au Syndicat de Traitement SITOM Sud Gard,
  - Développer de nouvelles filières à fort enjeu (sur l'amiante lié et les pneumatiques usagés par exemple).
- Protéger la déchèterie par vidéoprotection afin d'éviter les vols et actes de vandalisme fréquents.
- Sensibiliser les usagers au Réemploi et à la réduction des déchets par la création d'un espace pédagogique et d'un local Réemploi.
- La nouvelle déchèterie est classée en autorisation pour les déchets dangereux et en enregistrement pour les déchets non dangereux et le broyage de déchets verts.

#### Résultats quantitatifs

En comparant les données de 2016 (dernière année pleine avant la fermeture de la déchèterie, pour travaux, en 2017) avec la première année de mise en service (incomplète, du 22/01 au 31/12/2018), les résultats quantitatifs sont les suivants :

- Le nombre d'enlèvements, rotations etc. a sensiblement augmenté, du fait de l'augmentation des flux triés et à la multiplication des filières (836 en 2016, 982 en 2018)
- Les tonnages collectés n'ont pas augmenté, et ont au contraire diminué (6183 t en 2016, 5154 t en 2018),

ceci étant lié à différents facteurs :

- L'année 2016 était exceptionnelle au niveau du tonnage déchets verts (2508 t, contre 2194 t en 2018)
- Le contrôle des accès, notamment des professionnels a permis de sensiblement diminuer leurs apports sur plusieurs flux, dont notamment les déchets verts, les cartons, le plâtre, les gravats)
- Les tonnages collectés sont désormais mieux répartis et profitent plus aux flux valorisables grâce à une amélioration de la qualité du tri.
- 13.4 tonnes ont été détournées via le Réemploi

## Résultats qualitatifs

La déchèterie, après travaux, est équipée :

- d'une grande plateforme de plus de 2000 m<sup>2</sup> pour les déchets verts,
- de 17 quais permettant de doubler tous les flux,
- de nouvelles filières de valorisation (pneumatiques, amiante lié, textiles, etc.),
- d'un espace de réemploi des objets
- et d'un espace pédagogique.

Ces différents éléments font de la déchèterie une vitrine de l'avenir de la gestion des déchets.

Dès sa première année d'exploitation, plus de 5 000 t de déchets ont été apportés par les usagers.

La fréquentation est également très importante puisque le dispositif de comptage en entrée permet de dénombrer plus de 50 000 visites en 2018 ! Enfin, elle a permis d'orienter vers le recyclage et la valorisation organique plus de 85 % des déchets entrants. Le taux de valorisation définit au plan départemental (hors gravats, DEEE, DMS) gagne 5 points (passant de 77 à 82 %). Enfin, les encombrants diminuent de près de 20 % avec une partie non valorisée (encombrants non incinérables) passant de 9 à 3 %.

L'année 2018 a également vu le lancement du nouveau dispositif de réemploi des objets en lien avec la réouverture de la déchèterie de la Vaunage. L'espace dédié en déchèterie a permis de détourner plus de 13 tonnes d'objets qui ont eu droit à une deuxième vie auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire.

Egalement en lien avec cette réouverture, un nouveau règlement d'accès en déchèterie a été mis en œuvre sur les 15 déchèteries du territoire, afin d'harmoniser les horaires d'ouverture entre les différentes déchèteries communautaires et mettre en place de nouvelles conditions d'accès pour les professionnels.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

Démolition - reconstruction de la déchèterie de La Vaunage située à Caveirac et desservant 5 communes (soit 12 102 habitants).

### Planning

Etapes principales	Dates clés
Validation du Schéma Directeur Territorial	Conseil Communautaire du 08/02/2016
Prédiagnostic écologique	Juillet 2016
<i>Subvention ADEME : notification de la convention de financement portant sur les travaux</i>	<i>Novembre 2016</i>
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre	Mars 2016
Fin de la phase conception et dépôt des dossiers réglementaires (Porter-A-Connaissance, Permis de Construire)	PAC Août 2016 PC Septembre 2016
Obtention des autorisations (Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, PC)	AP Janvier 2017 PC Janvier 2017

<b>Etapas principales</b>	<b>Dates clés</b>
Validation du Schéma Directeur Territorial	Conseil Communautaire du 08/02/2016
Attribution des marchés de travaux	Lots 1 et 2 (lot principal -GC, terrassements etc. ; lot clôtures et portails) : avril 2017 Lot 3 (locaux et paillotte espace pédagogique) : mai 2017
Démarrage des travaux (durée 8 mois)	Mi-mai 2017
Mise en service de la déchèterie	22/01/2018

## Moyens humains

1 chef de projet maîtrise d'ouvrage au sein de la Direction de la Collecte et du Traitement des Déchets Ménagers, qui a mobilisé d'autres services de la DCTDM et d'autres Directions de Nîmes Métropole.

Au total :

- 8 Directions de NM ont été mobilisées (DCTDM bien sûr, mais également Commande Publique et Finances, Infrastructures Numériques, CIUVP, Développement Durable, SPANC, Habitat et Politique de la Ville)
- 32 entreprises (titulaires et sous-traitants cumulés) sont intervenues, dont :
  - 7 dans le cadre du groupement de maîtrise d'œuvre
  - 5 en tant qu'organisme de contrôle ou assimilé (contrôle technique, CSPS, diagnostic pollution, biodiversité, géotechnique)
  - 17 entreprises de travaux (cumul sur les 3 lots du marché de travaux)
  - 3 entreprises en tant qu'intervenants divers (fournisseurs d'équipements type caillebotis / vidéoprotection / travaux d'amenée de la fibre...)

## Moyens financiers

Les grands postes sont les suivants, sans tenir compte des charges de personnel et autres frais de fonctionnement de Nîmes Métropole mobilisés sur le projet :

- TRAVAUX : 1 470 000 € HT
- ETUDES et CONTROLES : 141 000 € HT (dont 100 000 €HT de maîtrise d'œuvre en cumulant missions témoin + complémentaires)
- DIVERS (vidéoprotection, fibre, fournitures et équipements divers) : 77 000 € HT
- TOTAL : 1 688 000 € HT
- Subventions ADEME à déduire : 240 000 € HT

## Moyens techniques

Le MOA et le MOE se sont basés notamment sur :

- les guides de l'ADEME,
- les brochures de l'INRS,
- les recommandations sur l'amiante,
- les préconisations des filières REP,
- les guides d'AMORCE sur la nouvelle réglementation déchèteries.

## Partenaires mobilisés

Le Référent Sûreté de la Gendarmerie, le service Inspection des Installations Classées de la DREAL, l'ADEME et les communes rattachées à la déchèterie ont été étroitement associés au projet.

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

Communiquer avec les élus des communes rattachées à la déchèterie pour proposer à leurs administrés des solutions alternatives pendant la période de fermeture de la déchèterie : accès à d'autres déchèteries du territoire.

La déchèterie, après travaux, doit être réellement différente et offrir de nouveaux services aux usagers.

L'organisation et les équipements de la déchèterie doivent être pensés en fonction de l'exploitation future ; toujours conserver à l'esprit les problématiques d'entretien, maintenance, risques de panne...

## Difficultés rencontrées

Gestion des déchets verts : gros enjeux pendant la période de fermeture à proposer une solution alternative aux usagers.

Le lot relatif aux locaux a subi une procédure d'attribution longue, deux fois infructueuse. Il aurait mieux valu intégrer la construction des locaux à l'intérieur du lot principal.

Les portes anti-effraction d'un fournisseur spécifique sont difficiles à réparer / remplacer par des artisans locaux, au cours de la vie de la déchèterie.

## Recommandations éventuelles

Intégrer la réalisation des dossiers réglementaires en mission complémentaire du marché de maîtrise d'œuvre permet de faciliter les itérations entre les volets réglementaires et la conception.

Le PAC pour la démolition-reconstruction a été accompagné d'une étude d'impact, de dangers, de risques (avec modélisation des flux thermiques par exemple) ; le volet biodiversité a été traité par un diagnostic écologique et par une concertation avec le bureau d'études spécialisé pour intégrer ses prescriptions dans les études de conception, mais n'a pas nécessité d'inventaire 4 saisons ni de VNEI car les travaux restaient sur l'emprise de l'ICPE.

Il aurait été préférable d'organiser le rétroplanning de manière à ne pas terminer le chantier en hiver : les enrobés viennent quasiment en dernier, et les centrales d'enrobé ferment 2 à 3 semaines entre mi-décembre et mi-janvier, puis les températures peuvent être trop basses pour bien travailler. Cependant, la volonté de Nîmes Métropole de ne fermer la déchèterie qu'après le pic saisonnier du printemps pour les déchets verts n'a pas permis d'éviter une fin de chantier en hiver. Les températures du Sud de France étant relativement clémentes, cela n'a pas posé de difficulté majeure. Eviter également une fin prévisionnelle au mois d'août (fermeture des centrales d'enrobé).

Intégrer les travaux de réalisation des locaux « en dur » dans le lot principal de génie civil, terrassement etc. afin de faciliter l'organisation et le phasage du chantier, la levée des réserves etc.

Prévoir un temps de « tuilage » entre les entreprises de travaux et le futur prestataire d'exploitation (privé ou régie) avant l'ouverture du site, afin de former les agents de l'exploitant.

Prévoir les essais COFRAC (compactage, ITV, étanchéité...) sur les réseaux humides, en deux temps :

- Par les entreprises de travaux avant la réalisation des enrobés, afin de réparer ce qui doit l'être avant les enrobés
- Par une entreprise externe, mandatée par le MOA, après la réalisation des enrobés afin de s'assurer qu'il n'y a aucune casse.

Exiger dans le DCE que les réseaux pluviaux (et d'assainissement) soient étanches car ils peuvent faire transiter des eaux polluées.

Les guide-berce ne sont pas forcément les solutions les plus adaptées par rapport aux bandes de roulement avec rails de guidage. Leur emplacement est implanté en concertation avec le futur exploitant du site, en fonction des bennes qui seront employées.

Les murs de la plateforme déchets verts sont des éléments préfabriqués, disposés sur l'enrobé ; ils ont été pensés, au départ, pour être éventuellement déplacés afin de cloisonner la plateforme. Cependant ils sont trop légers et sont poussés lors du gerbage des déchets verts. Il est préférable de prévoir soit de gros blocs béton empilables résistants à la poussée, soit d'ancrer ces murs sous une dalle béton afin de les figer.

Les frontons des toitures doivent être fermés pour éviter les nids de guêpe ; les poteaux des garde-corps également. Les poteaux des clôtures, des panneaux de signalisation, les candélabres, doivent être fermés pour éviter la nidification d'oiseaux qui perdraient leurs œufs.

Les panneaux filière sont de type routier et servent de support à des panneaux aimantés souples que l'on peut apposer pour modifier, temporairement, l'affectation d'un quai.

Les garde-corps larges sont appréciés et pratiques pour l'ensemble des flux (hors gravats avec remorque). Pour éviter toute difficulté éventuelle, tous les angles rentrant en haut de quai ont été protégés et balisés.

Afin d'éviter les vols des panneaux rigides des clôtures, la base de ceux-ci a été scellée dans une longrine béton coulée en place, tout le long de la clôture. La hauteur hors sol de la clôture devant être au moins de 2.00m, les panneaux mesuraient 2.20 m minimum.

---

## Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | REEMPLOI | DECHETERIE | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) | COLLECTIVITES LOCALES | INVESTISSEMENT | AMELIORATION DES PERFORMANCES

## Dernière actualisation

Octobre 2020

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Charlotte PARENT  
[charlotte.parent@ademe.fr](mailto:charlotte.parent@ademe.fr)  
Direction régionale Occitanie